DROIT DES AFFAIRES

Sûretés et garanties : choisir, constituer et préserver ses droits de créancier

Une garantie mal choisie ou mal constituée ne se révèle qu'au moment où le débiteur cesse de payer. Formalité d'inscription omise, engagement de caution irrégulier, rang mal anticipé : le créancier découvre alors qu'il se retrouve démuni face à des créanciers mieux placés. Ces deux jours passent en revue les principales sûretés personnelles et réelles sous un angle opérationnel : conditions de validité, formalités d'opposabilité, classement des créanciers et sort de la garantie en procédure collective. Les participants travaillent sur des situations de recouvrement issues de leurs dossiers.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 849 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise, responsables crédit clients, responsables recouvrement, collaborateurs de services contentieux et chargés d'affaires bancaires.

PRÉREQUIS
Disposer de notions de droit des contrats et de droit des sociétés.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Choisir la sûreté adaptée à la nature du débiteur et de la créance
- Constituer une garantie en respectant ses conditions de validité et d'opposabilité
- Anticiper le rang du créancier garanti face aux autres créanciers
- Mettre en œuvre une garantie en cas de défaillance du débiteur
- Préserver ses droits lors de l'ouverture d'une procédure collective

03 Programme détaillé

M1 Cartographie des sûretés

- Savoir ce que garantit chaque instrument
- Distinction entre sûretés personnelles et sûretés réelles
- Garanties portant sur des biens meubles et sur des immeubles
- Sûretés constituées sur créances et sur stocks
- Critères de choix selon la créance et le profil du débiteur
- À retenir : La meilleure garantie est celle que l'on peut réaliser rapidement et dont le rang est certain.

M2 Sûretés personnelles
- Sécuriser l'engagement du garant
- Cautionnement et exigences de forme entourant l'engagement
- Information du garant pendant la vie du contrat
- Garantie autonome et lettre d'intention
- Recours du garant après paiement
- Cas pratique : Le groupe examine un engagement de caution et repère les causes possibles d'inefficacité.

M3 Sûretés réelles et formalités
- Rendre la garantie opposable aux tiers
- Constitution et inscription des principales sûretés réelles
- Gage nantissement et clause de réserve de propriété
- Sûretés sur créances et notification au débiteur cédé
- Rang des créanciers et effets du concours
- Suivi et renouvellement des inscriptions
- Atelier : Chaque participant construit la chronologie des formalités à accomplir sur un dossier type.

M4 Mise en œuvre et procédures collectives
- Faire valoir sa garantie quand tout se dégrade
- Mise en demeure et voies d'exécution disponibles
- Déclaration de créance et sort des sûretés constituées
- Effets de la procédure sur les poursuites contre le garant
- Négociation d'un plan et préservation du rang
- Mise en situation : Un participant défend la position de son entreprise lors d'une réunion de créanciers jouée en groupe.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 849 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr